

SYNDICAT MIXTE DE GESTION DE L'ÉCOLE NATIONALE DE MUSIQUE DANSE ET ART DRAMATIQUE DE VILLEURBANNE

46, cours de la République – 69100 Villeurbanne

Comité syndical

Délibération de la séance du mercredi 6 juillet 2022

Membres du comité syndical				Délibération n° 2230
En exercice	Présents	Pouvoirs	Absents	Objet : création des postes APEA d'intervenant musical Minimix
9	6	3	3	Rapporteur : M. Stéphane FRIOUX
Délibéré : Adopté à l'unanimité				Annexe : Fiche de poste

Président : Monsieur Stéphane Frioux

Présent(e)s : Monsieur Stéphane Frioux, adjoint au Maire, Ville de Villeurbanne
 Monsieur Hugo Dalby, conseiller Métropole de Lyon
 Monsieur Gaëtan Constant, adjoint au Maire, Ville de Villeurbanne
 Madame Aurélie Loire, adjointe au Maire, Ville de Villeurbanne
 Madame Laure-Emmanuelle Pradelle, adjointe au Maire, Ville de Villeurbanne
 Madame Anne Reveyrand, conseillère Métropole de Lyon (arrivée à 17h50 et n'ayant pas pu prendre part au vote)

Pouvoirs : Monsieur Cédric Van Styvendael, Maire, Ville de Villeurbanne, à Monsieur Frioux
 Madame Caroline Lagarde, conseillère Métropole de Lyon, à Monsieur Dalby
 Madame Corinne Subai, conseillère Métropole de Lyon, à Aurélie Loire

Excusé(e)s : Madame Caroline Lagarde, conseillère Métropole de Lyon
 Madame Corinne Subai, conseillère Métropole de Lyon
 Monsieur Cédric Van Styvendael, Maire, Ville de Villeurbanne

Transmission à la Préfecture le 12 juillet 2022

Projet de Délibération n°2230 – Création de deux postes d'APEA d'Intervenant musical Minimix n°390 et 391 à temps complet (100%)

Mesdames, Messieurs,

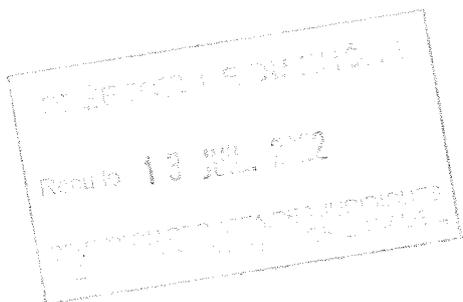
Pour répondre aux besoins du Projet Villeurbanne Capitale Française de la Culture 2022 et après avis du Comité Technique Paritaire du 31 05 2022, il est proposé la création des postes n°390 et 391 d'Assistant Territorial d'Enseignement Artistique Principal 2^{ème} classe – Intervenant musical Minimix, à temps complet 100% (soit 20 heures de face à face pédagogique) avec effet au 1^{er} septembre 2022.

Les crédits afférents sont prévus au budget 2022.

Il est proposé aux membres du comité syndical d'approuver les créations des postes numéro 390 et 391.

Annexe : Fiche de poste.

Après vote, les membres du Comité Syndical approuvent par la présente délibération la création d'un poste d'APEA d'intervenant musical Minimix.



Stéphane FRIOUX
Président du Syndicat Mixte de Gestion
Ecole Nationale de Musique, Danse et Art Dramatique
Villeurbanne

FICHE DE POSTE

ville de villeurbanne

PROJET FICHE DE POSTE : ENSEIGNANT/ENSEIGNANTE – APEA – INTERVENANT MUSICAL MINIMIX– TEMPS COMPLET - POSTE NUMERO 390

CRÉÉE

MISE À JOUR

ACTUALISATION

LE 11/02/2022

CTP DU 17/05/2022

DIRECTION GENERALE

DIRECTION

DIRECTION SERVICE

SYNDICAT MIXTE DE GESTION DE L'ECOLE NATIONALE DE MUSIQUE DANSE ET ART
DRAMATIQUE DE VILLEURBANNE

ENM

POLE ENSEIGNEMENT

MISSIONS

Mise en œuvre des Parcours d'Education Artistique et Culturelle Musique (PEAC) dans le cadre des Mini-Mix

ACTIVITÉS

- Concevoir et animer dans le cadre des Mini-Mix et sur l'ensemble des temps scolaires, périscolaires et extra-scolaires des actions de sensibilisation, de découverte et d'initiation auprès des jeunes publics en lien avec les acteurs de terrain
- Enseigner les éléments d'une expression artistique, de techniques et de répertoires diversifiés
- Initier à l'oralité, au codage, à l'invention, au mouvement
- Initier à la lutherie
- Préparer et suivre les réalisations publiques des élèves
- Accompagner les élèves inscrits en Parcours Préparatoires à l'Enseignement Supérieur à l'ENM dans le cadre de la réalisation de leur projet territoire au sein des Mini-Mix
- Opérer la médiation entre milieu scolaire, publics, parents et acteurs de quartier
- Répondre aux sollicitations relatives au PEAC s'inscrivant dans les Mini-Mix
- Participer aux instances de gouvernance des Mini-mix et à la coordination des actions culturelles
- Participer à la concertation et à la recherche pédagogique

COMPÉTENCES

- **Connaissances**
 - Connaissances artistiques, culturelles et pédagogiques larges et généralistes
 - Connaissance du cadre institutionnel de l'enseignement artistique
 - Connaissance de la dimension sociale et culturelle des populations rencontrées
 - Connaissance du tissu partenarial (culturel et social, associatif et institutionnel)
 - Connaissance de la méthodologie de la conduite de projet

Annexe DELIB 2230 - FDP n° 390

Document communiqué en vertu de l'article 10 de la Loi n° 78-17 du 6 JANVIER 1978 relative à l'accès à l'information.

- Notions en communication
- **Savoir-faire**
 - Posséder une ou plusieurs techniques instrumentales ou vocales en maintenant une pratique personnelle
 - Aptitude à la pédagogie de groupe et à l'aménagement des temps pédagogiques
 - Aptitude à la création, la conception et à la mise en œuvre de projets, de partenariats
 - Aptitude à l'innovation, à l'expérimentation
 - Aptitude à construire des transversalités entre arts, esthétiques et disciplines
 - Aptitude à œuvrer en direction de publics diversifiés
 - Aptitude à développer la pédagogie sur des bases généralistes
- **Savoir être et attitudes requises**
 - Aptitude à la concertation, au travail d'équipe, à la coordination de projet

LIENS HIÉRARCHIQUES

- Rattachement hiérarchique au directeur

LIENS FONCTIONNELS

- L'intervenant mini-mix est rattaché fonctionnellement au directeur adjoint. Il est en lien fonctionnel avec l'équipe de direction, l'ensemble des personnels de l'école, le responsable du centre culturel scolaire, les partenaires culturels et sociaux, l'Éducation Nationale et les enseignants et directeurs des écoles, les animateurs et directeurs des structures de quartiers (centres sociaux, etc.), les services de la Ville, les familles.

CONDITIONS D'EXERCICE DES MISSIONS

- **Lieu de travail :**
 - Lieu habituel : ensemble des écoles de la Ville et centres culturels scolaires
 - Accessoirement : Ecole Nationale de Musique Danse et Art Dramatique – 46 cours de la République 69100 Villeurbanne
- **Moyens spécifiques détenus**
 - Titulaire du Diplôme Universitaire de Musicien Intervenant
 - Poste informatique en prêt possible
 - Vélo à assistance électrique
- **Contraintes**
 - Horaires tardifs et week-ends possibles (spectacles, stages etc.)
Vous pouvez apporter des précisions sur les horaires (prise de poste avant 8h et fin de journée après 18h00).
- **Horaires de travail**
 - 20h00 de face à face pédagogique soit un temps complet, congés selon le calendrier scolaire de l'Éducation Nationale

Règlement particulier du temps de travail du service en date du 15/05/2014
- (DD) - 10/05/2014

CONDITIONS STATUTAIRES DU POSTE

Cadre d'emploi des assistants d'enseignement artistique

NBI selon l'exercice à titre principal des missions dans les quartiers prioritaires de la politique de la Ville

Régime indemnitaire : régime indemnitaire des musiciens intervenant en milieu scolaire

Prime d'équipement informatique

FICHE DE POSTE

ville de villeurbanne

PROJET FICHE DE POSTE : ENSEIGNANT/ENSEIGNANTE – APEA – INTERVENANT MUSICAL MINIMIX – TEMPS COMPLET – POSTE NUMERO 391

CRÉÉE

MISE À JOUR

ACTUALISATION

LE 11/02/2022

CTP DU 17/05/2022

DIRECTION GENERALE

DIRECTION

DIRECTION SERVICE

SYNDICAT MIXTE DE GESTION DE L'ECOLE NATIONALE DE MUSIQUE DANSE ET ART
DRAMATIQUE DE VILLEURBANNE

ENM

POLE ENSEIGNEMENT

MISSIONS

Mise en œuvre des Parcours d'Education Artistique et Culturelle Musique (PEAC) dans le cadre des Mini-Mix

ACTIVITÉS

- Concevoir et animer dans le cadre des Mini-Mix et sur l'ensemble des temps scolaires, périscolaires et extra-scolaires des actions de sensibilisation, de découverte et d'initiation auprès des jeunes publics en lien avec les acteurs de terrain
- Enseigner les éléments d'une expression artistique, de techniques et de répertoires diversifiés
- Initier à l'oralité, au codage, à l'invention, au mouvement
- Initier à la lutherie
- Préparer et suivre les réalisations publiques des élèves
- Accompagner les élèves inscrits en Parcours Préparatoires à l'Enseignement Supérieur à l'ENM dans le cadre de la réalisation de leur projet territoire au sein des Mini-Mix
- Opérer la médiation entre milieu scolaire, publics, parents et acteurs de quartier
- Répondre aux sollicitations relatives au PEAC s'inscrivant dans les Mini-Mix
- Participer aux instances de gouvernance des Mini-mix et à la coordination des actions culturelles
- Participer à la concertation et à la recherche pédagogique

COMPÉTENCES

- **Connaissances**
 - Connaissances artistiques, culturelles et pédagogiques larges et généralistes
 - Connaissance du cadre institutionnel de l'enseignement artistique
 - Connaissance de la dimension sociale et culturelle des populations rencontrées
 - Connaissance du tissu partenarial (culturel et social, associatif et institutionnel)
 - Connaissance de la méthodologie de la conduite de projet

Annexe DELIB 2230 - FDP n° 391

[Fichier enregistré en pdf sur le site de la ville de Villeurbanne : www.villeurbanne.fr]

- Notions en communication
- **Savoir-faire**
 - Posséder une ou plusieurs techniques instrumentales ou vocales en maintenant une pratique personnelle
 - Aptitude à la pédagogie de groupe et à l'aménagement des temps pédagogiques
 - Aptitude à la création, la conception et à la mise en œuvre de projets, de partenariats
 - Aptitude à l'innovation, à l'expérimentation
 - Aptitude à construire des transversalités entre arts, esthétiques et disciplines
 - Aptitude à œuvrer en direction de publics diversifiés
 - Aptitude à développer la pédagogie sur des bases généralistes
- **Savoir être et attitudes requises**
 - Aptitude à la concertation, au travail d'équipe, à la coordination de projet

LIENS HIÉRARCHIQUES

- Rattachement hiérarchique au directeur

LIENS FONCTIONNELS

- L'intervenant mini-mix est rattaché fonctionnellement au directeur adjoint. Il est en lien fonctionnel avec l'équipe de direction, l'ensemble des personnels de l'école, le responsable du centre culturel scolaire, les partenaires culturels et sociaux, l'Éducation Nationale et les enseignants et directeurs des écoles, les animateurs et directeurs des structures de quartiers (centres sociaux, etc.), les services de la Ville, les familles.

CONDITIONS D'EXERCICE DES MISSIONS

- **Lieu de travail :**
 - Lieu habituel : ensemble des écoles de la Ville et centres culturels scolaires
 - Accessoirement : Ecole Nationale de Musique Danse et Art Dramatique – 46 cours de la République 69100 Villeurbanne
- **Moyens spécifiques détenus**
 - Titulaire du Diplôme Universitaire de Musicien Intervenant
 - Poste informatique en prêt possible
 - Vélo à assistance électrique
- **Contraintes**
 - Horaires tardifs et week-ends possibles (spectacles, stages etc.)
Vous pouvez apporter des précisions sur les horaires (prise de poste à 17h30 ou 18h00) au mail de la directrice (mrs.18100@villeurbanne.fr)
- **Horaires de travail**
 - 20h00 de face à face pédagogique soit un temps complet, congés selon le calendrier scolaire de l'Éducation Nationale

